

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/11/2014

Réception par le Prefet : 18/11/2014

Publication : 21/11/2014



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2014-10-2-2

Séance du vendredi 14 novembre 2014

### **AIDE AU FONCTIONNEMENT ANNUEL DES OFFICES DE TOURISME POUR L'ANNEE 2014**

La Commission Permanente du Conseil Général,


- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2014-2-2-2 du 13 mars 2014 relative au Budget Primitif pour les interventions du Département en faveur du Tourisme,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2014-4-2-1 du 17 octobre 2014 relative au nouveau dispositif d'aide au fonctionnement annuel des offices de tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les grilles de notation applicables aux demandes de subventions de fonctionnement pour 2014, selon l'annexe jointe ;
- Attribue des subventions de fonctionnement pour 2014, d'un montant total de 112 600 €, selon l'annexe jointe, comme suit
  - 69 700 € en faveur de 10 offices de tourisme et 1 syndicat d'initiative constitués en association et de prélever les crédits sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6574, programme F741 du budget départemental ;
  - 39 700 € en faveur de 5 offices de tourisme constitués en établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) et de prélever les crédits sur le chapitre 65, fonction 94, nature 65738, programme F741 du budget départemental.

- 3 200 € en faveur d'un office de tourisme intercommunal et de prélever les crédits sur le chapitre 65, fonction 94, nature 65734, programme F741 du budget départemental.

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président



Rémy WITH

Adopté  
voix contre  
abstentions



OTV00128	<b>OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES DE MULHOUSE</b> Subvention de fonctionnement 2014  Cofinancement : MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION : 724 000 € COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE/RHIN-SUD : 9 500 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 16 000 €	<b>11 300 €</b>
OTV00124	<b>OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE DU SUNDGAU</b> Subvention de fonctionnement 2014  Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DU SUNDGAU : 10 000 €	<b>5 100 €</b>
OTV00126	<b>OFFICE DU TOURISME DE LA VALLEE DE SAINT AMARIN</b> Subvention de fonctionnement 2014  Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE ST AMARIN : 69 300 €	<b>5 100 €</b>
OTV00119	<b>OFFICE DU TOURISME EGUISHHEIM ET ENVIRONS</b> Subvention de fonctionnement 2014  Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE ROUFFACH VIGNOBLES ET CHATEAUX : 37 352 €	<b>5 100 €</b>
OTV00127	<b>SYNDICAT D'INITIATIVE DU PAYS DE SIERENTZ</b> Subvention de fonctionnement 2014  Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SIERENTZ : 2 667 € COMMUNES HAUT-RHINOISES : 1 738 €	<b>2 400 €</b>
	<b>TOTAL ASSOCIATIONS</b>	<b>69 700 €</b>

**OFFICES DE TOURISME SOUS STATUT EPIC**  
(Etablissement public à caractère industriel et commercial)

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
OTV00130	<b>OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE RIBEAUVILLE ET RIQUEWIHR</b> Subvention de fonctionnement 2014  Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLE : 100 000€	<b>8 000 €</b>
OTV00132	<b>OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU PAYS DE BRISACH</b> Subvention de fonctionnement 2014  Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BRISACH : 237 000 € COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN – FESSENHEIM : 6 800 € COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE – RHIN-SUD : 9 500 € OTTMARSHEIM : 2 500 €	<b>5 100 €</b>
OTV00133	<b>OFFICE DE TOURISME DE GUEBWILLER ET DES PAYS DU FLORIVAL</b> Subvention de fonctionnement 2014  Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER : 365 000 €	<b>8 000 €</b>
OTV00131	<b>OFFICE DE TOURISME DU VAL D'ARGENT</b> Subvention de fonctionnement 2014  Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ARGENT : 351 000 € COMMUNES HAUT-RHINOISES : 15 300 €	<b>8 000 €</b>
OTV00136	<b>OFFICE DE TOURISME DE THANN - CERNAY</b> Subvention de fonctionnement 2014  Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN-CERNAY: 361 000 €	<b>10 600 €</b>
	<b>TOTAL EPIC</b>	<b>39 700 €</b>

**OFFICES DE TOURISME SOUS STATUT COLLECTIVITE**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
OTV00134	<b>OFFICE DU TOURISME DE MASEVAUX ET DE LA VALLEE DE LA DOLLER</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOLLER ET DU SOULTZBACH</b> Subvention de fonctionnement 2014  Cofinancement : AUCUN	<b>3 200 €</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>112 600 €</b>
----------------------	------------------

**AIDE AU FONCTIONNEMENT ANNUEL DES OFFICES DE TOURISME  
GRILLES DE NOTATION APPLICABLES ET SUBVENTIONS PROPOSEES POUR 2014**

Il appartient à la Commission Permanente d'arrêter les grilles de notation applicables pour l'année 2014 et d'attribuer les subventions de fonctionnement aux offices de tourisme et assimilés.

**1) Détermination du taux de fonction touristique pour 2014 (TFT) :**

Il s'agit du rapport du nombre de lits touristiques marchands sur la population totale du périmètre de compétence de l'office de tourisme.

Les données utilisées sont issues de l'Observatoire Régional du Tourisme en Alsace (ORTA) pour le nombre de lits touristiques (données de janvier 2014) et de l'INSEE (recensement INSEE population municipale 2010).

La moyenne obtenue, pour le calcul de l'aide attribuée en 2014, est de 18,97 %, arrondie à 19 %.

Taux de fonction touristique	Note
inférieur à 6	1
de 6 à 12 %	2
de 13 % à 19 %	3
de 20 % à 40 %	4
supérieur à 41 %	5

**2) Utilisation de la donnée budget annuel prévisionnel 2014 de l'Office (budget) :**

Cette donnée est communiquée par les offices de tourisme. La donnée prise en compte est celle de l'année pour laquelle la subvention est sollicitée et correspond au budget prévisionnel 2014.

Le budget annuel est affecté d'un coefficient 2.

Afin de lisser la moyenne, la valeur la plus basse est retirée. La moyenne du budget annuel, pour le calcul de l'aide attribuée en 2014, est de 384 596 €, arrondie à 384 600 €.

Budget annuel de l'OT	Note
inférieur à 64 100 €	0
de 64 100 € à 192 300 €	1
de 192 301 € à 256 400 €	2
de 256 401 € à 384 600 €	3
de 384 601 € à 512 800 €	4
supérieur à 512 800 €	5

**3) Organisation de l'office de tourisme :**

Afin d'encourager le regroupement d'offices, la fusion de deux offices de tourisme (ou plus) donne lieu à une majoration de la note du nouvel office fusionné de 1 point.

Les offices de tourisme de pôle qui dépassent l'échelle intercommunale (fusion de plusieurs offices de tourisme intercommunaux) et se situent au niveau d'un bassin touristique homogène ont leur note majorée de 1 point.

Les offices urbains, pour leur part, ont une subvention spécifique.

**4) Notes finales et montants de subventions pour l'année 2014 :**

Le calcul de la note obéit à la formule suivante :

Note finale = note TFT + (note budget x 2)
--

Les montants de subventions, pour 2014, dépendent de la note obtenue :

Note finale	Montant de la subvention
inférieure à 3	2 400 €
de 3 à 4	3 200 €
de 5 à 8	5 100 €
supérieur à 8	8 000 €
Office de tourisme urbain	11 300 €

Il est proposé de tenir compte de la fusion des offices de tourisme intercommunaux de THANN et de CERNAY, intervenue au 1er janvier 2014, en accordant une subvention de 10 600 € pour 2014.

**5) Subventions proposées pour 2014 :**

OFFICES DE TOURISME	Taux de fonction touristique	Budget OT (prévisionnel année 2014)	Note finale	Proposition subvention 2014
<b>EGUISHEIM ET ENVIRONS</b> (association)	55,60	170 332	<b>7</b>	<b>5 100 €</b>
<b>VALLEE DE MUNSTER</b> (association)	45,30	442 000	<b>13</b>	<b>8 000 €</b>
<b>VALLEE DE KAYSERSBERG</b> (association)	38,70	637 320	<b>14</b>	<b>8 000 €</b>
<b>VALLEE DE SAINT AMARIN</b> (association)	28,91	206 644	<b>8</b>	<b>5 100 €</b>
<b>CANTON DE ROUFFACH</b> (association)	15,04	89 923	<b>5</b>	<b>5 100 €</b>
<b>THANN - CERNAY</b> (EPIC) Offices de tourisme fusionnés en 2014 (+ 1 pt)	8,13	431 370	<b>11</b>	<b>10 600 €</b>
<b>TURCKHEIM ET ENVIRONS</b> (association)	7,80	92 476	<b>4</b>	<b>3 200 €</b>
<b>SUNDGAU - SUD ALSACE</b> (association) Office de tourisme de pôle (+ 1 pt)	3,98	346 341	<b>8</b>	<b>5 100 €</b>

OFFICES DE TOURISME	Taux de fonction touristique	Budget OT (prévisionnel année 2014)	Note finale	Proposition subvention 2014
<b>PAYS DE SAINT LOUIS - HUNINGUE</b> (association)	2,47	278 155	<b>7</b>	<b>5 100 €</b>
<b>SI PAYS DE SIERENTZ</b> (association)	1,15	7 235	<b>1</b>	<b>2 400 €</b>
<b>PAYS DE RIBEAUVILLE ET RIQUEWIHR</b> (EPIC)	35,43	721 400	<b>14</b>	<b>8 000 €</b>
<b>VAL D'ARGENT</b> (EPIC)	19,48	737 836	<b>13</b>	<b>8 000 €</b>
<b>PAYS DE BRISACH</b> (EPIC)	5,87	383 800	<b>7</b>	<b>5 100 €</b>
<b>GUEBWILLER ET PAYS DU FLORIVAL</b> (EPIC)	5,83	666 244	<b>11</b>	<b>8 000 €</b>
<b>MASEVAUX ET VALLEE DE LA DOLLER</b> (intercommunal)	10,78	180 500	<b>4</b>	<b>3 200 €</b>
<b>Moyennes</b> (retrait de la valeur « budget » la plus basse)	<b>18,97</b>	<b>384 596</b>	<b>8,47</b>	

<b>MULHOUSE</b> Office de tourisme urbain	<b>11 300 €</b>
<b>COLMAR</b> Office de tourisme urbain	<b>11 300 €</b>
<b>Total proposition aides au fonctionnement pour 2014</b>	<b>112 600 €</b>